AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0451
FR0012789949-FS0143

2 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er mars 2021, la société Carval Investors L.P.[1] (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 février 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir 311 093 147 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 6,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP[3].

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III du règlement général : (i) 39 114 454 bons de souscription d'actions de garantie « BSA de garantie », exerçables à tout moment pendant une durée de 6 mois à compter du 26 février 2021, 1 BSA de garantie donnant le droit de souscrire à 1 action nouvelle EUROPCAR MOBILITY GROUP au prix de 0,01 €, et (ii) 9 159 296 bons de souscription d'actions de participation « BSA de participation », exerçables à tout moment pendant une durée de 6 mois à compter du 26 février 2021, 1 BSA de participation donnant le droit de souscrire à 1 action nouvelle EUROPCAR MOBILITY GROUP au prix de 0,01 €.

[1] Contrôlée par CarVal Investors Governance LLC.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 463 919 674 actions représentant 4 464 730 642 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 12 janvier 2021 sous le n°21-011, prospectus approuvé par l'AMF le 4 février 2021 sous le n°21-027 et communiqués de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP diffusés le 26 février 2021.